



Réf. Farde e-Assemblées : 2572602

N° OJ : 26

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

Objet : Appel à projets régional 2021 «Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale».- Approbation de la convention 2023 à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 octobre 2021 octroyant une subvention de 205.924,05 euros à la Ville de Bruxelles pour son projet visant à augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale en 2021;

Vu l'approbation par le Conseil communal du 20 décembre 2021 de la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets régional 2021 « augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale »;

Considérant les problèmes rencontrés par la Ville de Bruxelles dans la réalisation de son projet visant à augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 7 décembre 2023 modifiant l'arrêté du Gouvernement du 21 octobre 2021 octroyant une subvention de 205.924,05 EUR à la Ville de Bruxelles pour son projet visant à augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale en 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : d'approuver la convention 2023 à conclure entre la Région de Bruxelles Capitale et la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets régional 2021 « Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale».

Annexes :

[Convention 2023 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles Fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)